DOCUMENT D'INFORMATION
Extrait par quartier de la pièce 3C1

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

Toulouse Quartier 20
3 – Pièces réglementaires
3C - Documents graphiques du règlement
3C1 - DGR au 1/2 500e
Cahier des planches graphiques

toulouse métropole

3C1 - Document graphique du règlement : cahier au 1/2500e

- Limite de commune
- Zone de protection des installations liées au métro (tampon 50m)

Zonage et étiquette des valeurs réglementaires
- Limite de zone

Volumétrie et implantation des constructions
- Alignement et continuité obligatoire
- Alignement obligatoire
- Alignement possible
- Zone de recul minimale liée à l'article L 111-6
- Zone de recul minimale par rapport aux infrastructures routières
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Règlement graphique de détail
- Espace constructible
- Espace aménagé
- Espace libre
- Espace pleine terre

Eléments patrimoniaux, végétaux et paysagers protégés
- Element bâti protégé (EBP) : Edifice, façade, élément de clôture
- Element bâti protégé (EBP) : Ensemble urbain
- Site Patrimonial Remarquable en cours (SPR)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espace boisé classé, symbole (EBC)
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Espace inconstructible pour continuités écologiques (EICE)

Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général
- Emplacement réservé (ER) ou Emplacement réservé logement social/mixité sociale (ERL)
- Principe de voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (PVC)
- Servitude pour équipements publics (SEP)
- Servitude d'attente d'un projet d'aménagement global (SAP)

Diversité commerciale et des fonctions urbaines
- Simple
- Renforcé alimentaire
- Renforcé restauration
- Renforcé services
- Renforcé alimentaire, restauration et services

Origine DGFiP Cadastre / Droits de tirage réservé © 2022

0 100 200 m

Blagnac
Colomiers